

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

Élection d'un Président de Séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un Président de séance pour effectuer le vote des comptes administratifs (Commune, Eau et Assainissement).

Après délibération, le Conseil Municipal :

-DÉCIDE d'élire comme Président de séance Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE.

DCM N°2019/18

***Vote des Comptes Administratifs 2018**

- Commune
- Eau
- Assainissement

Monsieur le Maire se retire pour le vote des Comptes Administratifs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Vote les comptes administratifs comme suit :

- Compte Administratif Commune : Voté à l'unanimité
- Compte Administratif Eau : Vote à l'unanimité
- Compte Administratif Assainissement : Voté à l'unanimité

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

**Date de la convocation
19 MARS 2019 2019**

**Date d'affichage
28 MARS 2019**

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/19

***Vote des Comptes de Gestion 2018**

COMMUNE	Voté à l'unanimité
EAU	Voté à l'unanimité
ASSAINISSEMENT	Voté à l'unanimité

Après avoir entendu les comptes administratifs 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

**Date de la convocation
19 MARS 2019 2019
Date d'affichage
28 MARS 2019**

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/20

***Affectation des résultats**

- | | |
|------------------|--------------------|
| - COMMUNE | Voté à l'unanimité |
| - EAU | Voté à l'unanimité |
| - ASSAINISSEMENT | Voté à l'unanimité |

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 26 MARS 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/21

*** Vote des budgets 2019 (commune, eau et assainissement)**

- **EAU** : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section d'exploitation :

- Dépense : 267 266,45 €
- Recettes : 267 266,45 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 552 864,10 €
- Recettes : 552 864,10 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget eau à l'**unanimité**
- **ASSAINISSEMENT** : Ce budget est en suréquilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement
Ce budget est en suréquilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section d'exploitation :

- Dépense : 87 061,28 €
- Recettes : 91 069,11 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 46 007,23 €
- Recettes : 99247,17 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget assainissement à **l'unanimité**
- **COMMUNE :** Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section de fonctionnement :

- Dépense : 1 637 741,07 €
- Recettes : 1 637 741,07 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 2 393 169,55 €
- Recettes : 2 393 169,55 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget communal à **15 POUR et 4 ABSTENTIONS** (Monsieur **SIMONIN Olivier**, Madame **FIDON Maria-Laura**, Monsieur **PERRIN Patrick**, Madame **PERRIN Charlette**)

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/22

*** Souscription d'un emprunt dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment au « 77 Rue Gambetta »**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment situé au « 77 Rue Gambetta », il est nécessaire de contracter un emprunt long terme pour le financement de ces travaux. Un appel d'offre a été lancé auprès des différentes banques. Trois organismes bancaires ont répondu à cet appel d'offre : la caisse d'épargne, la banque populaire et le crédit agricole. L'appel d'offre portait sur un remboursement annuel de 27 000 € à 28 000 € pour une durée de remboursement de 20 ans à taux fixe avec un amortissement de capital constant.

Offre Caisse d'épargne : capital 560 000 €, durée 20 ans, taux fixe 1,63 %, échéances annuelles de 35 000 €.

Offre Banque populaire : capital 450 000 € durée 20 ans, taux fixe 1,78 %, échéances annuelles de 26 547,70 €

Offre crédit agricole : capital 425 000 €, durée 20 ans, taux fixe 1,59 %, échéances annuelles moyennes de 28 007,50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de souscrire un emprunt dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation du bâtiment situé au « 77 Rue Gambetta »

- **RETIENT** l'organisme suivant : Banque Populaire pour un prêt de 450 000 € sur une durée de 20 ans au taux de 1,78 % avec un amortissement de capital constant et un coût de crédit de 480 954 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui interviendra.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/23

*** Réalisation d'un prêt relais subventions dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment situé au « 77 Rue Gambetta »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un prêt relais subventions prévu au budget pour les travaux de réhabilitation du bâtiment situé au « 77 Rue Gambetta ». Ce prêt relais subventions porte sur la somme de 400 000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de réaliser un prêt relais subventions pour les travaux de réhabilitation du bâtiment situé au « 77 Rue Gambetta »

- **RETIENT** l'organisme bancaire suivant : Caisse d'épargne pour un prêt relais subventions sur une durée de 3 ans au taux de 0,81 % avec des échéances constantes trimestrielles

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/24

***Demande de subvention à la CAF pour équiper la structure multi-accueil « Les Mançonets » en fournitures et petits équipements**

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'équiper la structure multi-accueil « Les Mançonets » en fournitures et petits équipements.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la réalisation de cette dépense,
- **DECIDE** de déposer auprès de la CAF une demande d'aide financière pour cette dépense

Approuve les devis :

- De la société « PICHON » pour un montant de 880,49 € HT soit 1 056,59 € TTC.
- De la société NATHAN pour un montant de 625,92 € HT soit 751, 10 € TTC
- De la société WESCO pour un montant de 1 988,19 € HT soit 2 488,98 € TTC
- De la société MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 309,94 € HT soit 371,93 € TTC

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

**Date de la convocation
19 MARS 2019 2019
Date d'affichage
28 MARS 2019**

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/25

***Demande de subvention à la CAF pour l'achat d'une structure de jeux extérieur**

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'équiper la structure multi-accueil « Les Mançounets » d'une structure de jeux extérieurs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la réalisation de cette dépense,
- **DECIDE** de déposer auprès de la CAF une demande d'aide financière pour cette dépense

Approuve les devis :

- De la société « WESCO » pour un montant de 8 693,75 € HT soit 10 432,50 € TTC.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/26

*** Versement d'une gratification à une élève en Terminale BAC PRO GESTION
ADMINISTRATION au sein de la collectivité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous accueillons actuellement une élève en Terminale Bac Professionnel Gestion Administration du 18 Mars 2019 au 19 Avril 2019 au secrétariat de Mairie.

Dans les conventions des stagiaires, il est stipulé que le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Toutefois, il peut lui être alloué une gratification.

Celle-ci est exonérée de charges sociales si, conformément à l'article D.242-2-1 du code de la sécurité sociale, son montant ne dépasse pas le seuil équivalent au produit de 15.00% du plafond horaire de la sécurité sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré.

Le montant de cette gratification correspond à 15% de la valeur horaire du plafond de la sécurité sociale fixée pour 2019 à 25 euros soit $15\% \times 25 \text{ €} = 3,75 \text{ €}$ par heure.

Monsieur le Maire propose de verser une gratification à cette stagiaire pour les semaines de stage accomplies au sein de la collectivité.

Calcul gratification pour l'élève en Terminale BAC PRO GESTION ADMINISTRATION :

Du 18 Mars 2019 au 19 Avril 2019 :

$35\text{H} \times 5 \text{ semaines} \times 25 \text{ €} \times 15\% = 656.25 \text{ €}$

Soit un total de 656.25 €.

Le montant sera réévalué si le plafond horaire de la sécurité sociale est modifié en 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-AUTORISE Monsieur le Maire à verser une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale à cette stagiaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de stages et tous autres documents afférents à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/27

*** Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences au service administratif :**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent administratif (accueil, établissement de cartes d'identité et passeports, saisies informatiques...)
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail.
L'Etat prend en charge le salaire à hauteur de 50 % du SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec POLE EMPLOI et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : accueil, établissement de cartes d'identité et passeports, saisies informatiques
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail.
L'Etat prend en charge le salaire à hauteur de 50 % du SMIC

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec l'Etat représenté par POLE EMPLOI pour ce recrutement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents actes notamment le contrat à durée déterminée, la convention avec l'Etat et le salarié.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/28

***Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Agent Administratif de la Mairie au Syndicat Scolaire du secteur de Jussey**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes dont les enfants sont scolarisés à JUSSEY ont créé un syndicat scolaire afin de mener à bien le projet de pôle éducatif à JUSSEY.

Le projet génère des tâches administratives de plus en plus conséquente. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de mettre un agent administratif de la Mairie à disposition du Syndicat Scolaire pour effectuer ces missions administratives, à raison de 2H hebdomadaires. Cette mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2019 sera régie par une convention signée par les deux administrations. Elle sera reconduite annuellement par accord tacite.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Syndicat Scolaire du secteur de Jussey
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre des titres de recettes auprès du Syndicat Scolaire du Secteur de Jussey relatifs aux heures effectuées dans le cadre de cette convention de mise à disposition

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/29

*** Étude de devis pour un permis remorque pour un Agent Technique**

Afin de faciliter le travail et l'organisation des agents aux services techniques, il semble nécessaire qu'un agent détienne un permis remorque.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de former un agent à ce permis en lui faisant passer la formation auprès d'une auto-école.

Nous avons demandé un devis à l'auto-école TRAJECTOIRE ce dernier s'élève à 835,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'auto-école TRAJECTOIRE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture correspondante

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

**Date de la convocation
19 MARS 2019 2019
Date d'affichage
28 MARS 2019**

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/30

*** Signature d'une convention cadre avec l'IRTS pour l'accueil de stagiaire à la crèche**

Dans le cadre de l'accueil des étudiants-stagiaires de l'IRTS de Franche-Comté à la crèche « Les Mançounets », il y a lieu de signer une convention cadre ayant pour objet d'établir une coopération renforcée entre les signataires notamment de leurs missions respectives en faveur de la formation des professionnels de l'intervention sociale et de l'intervention socio-éducative et médico-sociale de Franche-Comté.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec l'IRTS de Franche-Comté

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 26 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

19 MARS 2019 2019

Date d'affichage

28 MARS 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme FIDON Maria-Laura, Mr PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, Mr Jean-Luc QUIVOGNE.

Pouvoirs : Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Patrick PERRIN, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Virginie PAYEUR donne pouvoir à Marjorie SALIN, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Alexandre ODRION donne pouvoir à Olivier RIETMANN.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LEVERT

DCM N°2019/31

*** Signature d'une convention avec INGIENIERIE 70 dans le cadre des travaux de voirie 2019**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Ingénierie 70. Il présente au Conseil Municipal des projets de voirie ainsi que les propositions d'assistance par l'Agence départementale Ingénierie 70 pour cette opération.

DMO19 015

Montant des travaux HT :	91 110,00 €
Somme à valoir pour imprévu :	4 500,00 €
Prestation INGENIERIE 70 :	4 860,29 €
Montant de l'opération HT :	100 470,29 €
TVA 20 % :	20 094,06 € €
TOTAL TTC :	120 564,35 € €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les missions confiées à Ingénierie 70
- **APPROUVE** les devis présentés par Ingénierie 70
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Ingénierie 70 ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre de l'Aide Départementale 2019 et au titre des bordures de trottoirs

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**